



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/43/L.24  
1er novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 82 e) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : MISE EN  
VALEUR DES RESSOURCES ENERGETIQUES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

Tunisie\* : projet de résolution

Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation  
des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en particulier la résolution 41/170 du 5 décembre 1986,

Soulignant que les tendances du secteur de l'énergie ne diminuent en rien l'importance que revêt la mise en valeur continue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Considérant que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourraient représenter une part appréciable des ressources énergétiques mondiales, en particulier dans les pays en développement,

1. Prend acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur les travaux de sa quatrième session 1/ et fait siennes les résolutions et la décision qui y figurent;

---

\* Au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 36 (A/43/36).

2. Réaffirme l'importance que revêt le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables 2/, cadre essentiel des activités entreprises dans ce domaine, et demande qu'il soit rapidement et intégralement exécuté;

3. Invite les Etats intéressés à informer le Comité, lors de sa cinquième session, des activités ou des évaluations à caractère scientifique et technique qu'ils poursuivent dans la perspective des thèmes de fond retenus, et les engage, de même que les organismes des Nations Unies et les autres organisations intéressées, à convoquer des réunions d'ordre technique et scientifique qui porteraient sur les thèmes de fond et faciliteraient leur examen approfondi, ainsi qu'à informer le Comité, lors de sa cinquième session, des résultats de ces réunions;

4. Demande à la communauté internationale de mettre dûment en application les propositions formulées dans les conclusions et recommandations du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenu à Castelgandolfo (Italie) du 5 au 7 octobre 1987 3/, qui visent à imprimer un nouvel élan à l'exécution du Programme d'action de Nairobi, et prie le Secrétaire général de convoquer un groupe spécial d'experts chargé de formuler des recommandations spécifiques concernant les systèmes d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

5. Réaffirme qu'il faut rechercher activement les moyens de mobiliser des ressources financières supplémentaires suffisantes pour répondre aux besoins des pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, souligne qu'il faut utiliser pleinement les voies existantes, y compris le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et prie instamment les pays donateurs de continuer à verser des contributions volontaires à ce fonds;

6. Réaffirme qu'il importe d'accroître la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies, ainsi que de coordonner à tous les niveaux les activités de mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

-----

---

2/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

3/ A/AC.218/14, annexe I.